

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS290/12

7 mai 2003

(03-2420)

Original: anglais

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES – PROTECTION DES MARQUES ET DES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES POUR LES PRODUITS AGRICOLES ET LES DENRÉES ALIMENTAIRES

Demande de participation aux consultations

Communication de la Hongrie

La communication ci-après, datée du 30 avril 2003, adressée par la Mission permanente de la Hongrie à la Délégation permanente de la Commission européenne, à la Mission permanente de l'Australie et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

Nous avons l'honneur d'appeler votre attention sur la "Demande de consultations présentée par l'Australie" le 17 avril 2003 au sujet de la protection des marques et des indications géographiques pour les produits agricoles et les denrées alimentaires dans les Communautés européennes, conformément à l'article 4 du Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends (Mémoire d'accord), à l'article 64 de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) et à l'article 14 de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce (Accord OTC), qui a été distribuée aux Membres le 23 avril 2003 (voir le document WT/DS290/1, G/L/623, IP/D/25, G/TBT/D/27).

Conformément à l'article 4:11 du Mémoire d'accord, le gouvernement hongrois informe les parties consultantes et l'Organe de règlement des différends que, compte tenu de ses intérêts commerciaux substantiels, la Hongrie souhaite être admise à participer aux consultations.

La Hongrie a un intérêt commercial substantiel pour ce qui est d'exporter régulièrement des vins, des spiritueux et d'autres produits agricoles et denrées alimentaires vers le marché de l'UE. Elle craint que toute modification du règlement de l'UE ne limite le niveau de protection de ces produits faisant l'objet de la protection accordée aux indications géographiques.

Nous attendons votre réponse à la présente demande.
